



Conseil Supérieur de la Santé

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. CSS-HGR nr 9234

DATE 05-09-2014

ANNEXE(S) --

CONTACT Jean-Jacques Dubois / Eric Jadoul.

TÉL. 02/524.91.61

FAX ---

E-MAIL jean-jacques.dubois@sante.belgique.be

A l'attention du Cabinet de la Ministre de la Santé
publique,
A l'attention de Mr D. Cuypers (Président du SPF
Santé publique),

OBJET **CONFIDENTIEL** - **Recommandations urgentes du CSS à l'attention du Cabinet de la Santé Publique suite au rejet accidentel dans l'environnement de 45 litres d'une solution de 10^{13} CCID₅₀ (solution concentrée de virus sauvage et virulent) du sérotype 3 du virus polio (GSK).**

Bruxelles, le 05-09-2014

Madame la Ministre, Monsieur le Président,

Suite à la communication orale aujourd'hui en matinée d'une question émanant du Cabinet de la Santé Publique relative au rejet accidentel dans l'environnement par la société GSK d'une solution de 10^{13} CCID₅₀ (solution concentrée de virus sauvage et virulent) du sérotype 3 du virus polio, le CSS a reçu en audition d'information un ensemble de responsables de la firme GSK.

Le parcours suivi par cette solution est le suivant : après avoir quitté les installations de production de la firme GSK via un pipeline en béton pour atteindre la station d'épuration de Rosières, elle a rejoint la rivière la Lasne, affluent de la Dyle, elle-même affluent du Rupel aboutissant dans l'Escaut et termine son cheminement dans l'embouchure de ce fleuve dans la Mer du Nord.

Dans la chronologie des événements, il est utile de rappeler que la solution incriminée a atteint la station d'épuration de Rosières le mardi 2 septembre 2014 à 13h28 et a rejoint la rivière Lasne le mercredi 3 septembre à 11h28 (heures estimées, selon GSK).

Après analyse des réponses reçues aux questions posées, le CSS attire l'attention des autorités compétentes sur les points suivants:

- Le virus survit longtemps dans les eaux et les boues. Le réservoir est uniquement humain, il n'y a pas d'impact pour la faune et la flore.
- Par contre, le risque de contamination de la population exposée à l'eau (activités dans la Lasne) est extrêmement faible étant donné le haut niveau de dilution mais il est par contre potentiellement assez élevé pour le personnel actif au sein de la station d'épuration.
- Le risque de développer une poliomyélite clinique est très limité. La vaccination étendue de la population la protège de ce risque.
- En ce qui concerne les eaux de la Lasne, ce risque a décru fort rapidement sans que l'on puisse éliminer une faible concentration rémanente actuelle.



Conseil Supérieur de la Santé

- A partir de la confluence de la Lasne avec la Dyle, la dilution du virus dans les eaux de rivières semble telle qu'elle représente un risque négligeable.

Le CSS recommande donc aux autorités compétentes de mettre en place les actions suivantes :

- Par précaution, il est important d'obtenir rapidement des tests PCR (*Polymerase Chain Reaction*) dans des échantillons de boues et d'eaux de la station d'épuration, de la Lasne et de la Dyle permettant d'évaluer la persistance du virus. Si les tests PCR sont négatifs, la persistance du risque infectieux est quasi nulle. Si les tests PCR sont positifs, on doit continuer à déconseiller les activités dans la Lasne.
- En attendant ces résultats (une journée ouvrable), on conseille par précaution d'éviter tout contact avec l'eau en aval de la station d'épuration de Rosières jusqu'à la confluence de la Lasne avec la Dyle.
- Par précaution, il est également recommandé de réaliser la vaccination préventive contre le virus de la poliomyélite des personnes qui auraient été exposées à l'eau dans la Lasne (activités professionnelles, nage, jeux aquatiques, pêche, etc.) entre le 2 septembre 2014 dès 12h jusqu'à la levée des précautions de fréquentation de la Lasne. Ne sont pas concernées les personnes vaccinées de moins de 15 ans et les personnes ayant déjà été revaccinées (*booster*) après l'âge de 15 ans.
- Le CSS recommande d'avertir les médecins traitants locaux pour assurer un suivi des personnes exposées.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de

Yves Van Laethem.
Président du Domaine
« Vaccination » du CSS

Patrick De Mol.
Président du Domaine « *Infectiologie* » du CSS

Ont participé à l'élaboration de cette réponse urgente :

En tant qu'experts :

DE MOL Patrick (CSS-HGR), VAN LAETHEM Yves (CSS-HGR), VAN RANST Marc (CSS-HGR), VLIEGHE Erika (CSS-HGR)

En tant que membre de l'administration :

DE FRE Dimitri (SPF-FOD Santé publique), DESCAMPS Emilie (ISP-WIV), DUBOIS Jean-Jacques (CSS-HGR), JADOUL Eric (CSS-HGR), PAUWELS André (CSS-HGR), PAUWELS Katia (ISP-WIV), TYSMANS Daisy (ISP-WIV)